

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 mai 2021

Rapport n° 21-04-06

**MARCHÉ DE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE 2021SCOL01 :
AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LEDIT MARCHÉ**

Dans le cadre du renouvellement du marché de service de restauration collective, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 janvier 2021 sur la plateforme de dématérialisation AWS, ainsi qu'au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne).

La procédure de passation utilisée pour cette consultation est la procédure formalisée en application des articles L.2124-1 et suivants et R.2124-1 et suivants du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre qui s'exécutera par bons de commande dont les valeurs minimales annuelles sont les suivantes :

Enfants maternelles : 63 000
Enfants élémentaires : 102 000
Adultes : 9 000
Gouter : 46 000

Ce marché sera conclu pour une durée de 4 ans, dont 3 années fermes et une année reconductible tacitement.

La consultation portait sur la confection, livraison, stockage et distribution des repas de midi dans les écoles publiques (maternelles et élémentaires), repas de midi et goûters dans les accueils de loisirs (maternels et élémentaires) et repas de midi pour la crèche de la commune de Saint Leu la Forêt. La fourniture des repas de midi sera faite par utilisation du procédé dit de « liaison froide », ce qui implique que la commune de Saint-Leu-la-Forêt ne dispose sur place, d'aucune cuisine de fabrication de repas, mais seulement d'offices de réchauffage des plats.

L'offre de base demandée était l'obligation pour les candidats de proposer des repas composés de produits issus de l'agriculture biologique sur la base de 40 % intégrant des viandes de boeuf de race bouchère et de porc d'origine française, des volailles labélisées, du poisson issu de la filière Pêche Durable et une fois par semaine un repas végétarien, ainsi que des goûters constitués de trois composantes (produit céréalier + laitage + fruit).

Les candidats devaient également proposer des repas à destination d'une crèche municipale de 24 berceaux pour deux catégories d'âges (moyens et grands) et goûters constitués de 3 composantes (produit céréalier + laitage + fruit).

La consultation exigeait la proposition de Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE). Ces prestations étaient les suivantes :

- PSE n°1 : Repas comprenant 60% de produits issus de l'agriculture biologique.
- PSE n°2 : Repas comprenant 80% de produits issus de l'agriculture biologique.
- PSE n°3 : Repas comprenant 100% de produits issus de l'agriculture biologique.

La date limite de remise des offres était fixée au 09/03/2021.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 15/03/2021 pour l'ouverture des offres. A ce stade, 4 offres ont été déposées, les candidats étant Elior, Compass Group France (Scolarest), Sodexo et Convivio.

La commission d'appel d'offres réunie le 12/04/2021 s'est prononcée sur l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation et a ainsi décidé de retenir l'offre du candidat Compass Group France (Scolarest).

L'offre de base a été retenue pour ce marché. Les PSE n'ont pas été retenues.

Catégorie de repas	Frais fixe	Frais variable	12/18 mois	18 mois-3 ans	Gouter crèche	Enfant maternelle	Enfant élémentaire	Adulte	Goûters	nique Enfants	nique Adultes
Denrées alimentaire		X	1,270	1,474	0,535	1,570	1,805	2,150	0,638	2,755	3,100
Frais de personnel	X		0,490	0,490		2,130	2,130	2,130		1,860	1,860
Frais de production		X	0,160	0,160		0,530	0,530	0,530		0,150	0,150
Conditionnement		X	0,100	0,100		0,100	0,100	0,100		0,100	0,100
Livraison	X		0,300	0,300		0,300	0,300	0,300			
Frais de gestion		X	0,130	0,130	0,130	0,130	0,130	0,130	0,130	0,130	0,130
Rémunération		X	0,080	0,080	0,030	0,220	0,220	0,220	0,050	0,220	0,220
Prix de vente du repas HT			2,530 €	2,734 €	0,695 €	4,980 €	5,215 €	5,560 €	0,818 €	5,215 €	5,560 €
TVA			5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
TTC			2,67 €	2,88 €	0,73 €	5,25 €	5,50 €	5,87 €	0,86 €	5,50 €	5,87 €

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Mme le Maire à signer le marché 2021SCOL01 d'une durée de quatre ans, dont trois années fermes et une année reconductible tacitement, à compter du 1^{er} septembre 2021 à intervenir entre la société Compass Group France (Scolarest), sise 117-133 avenue de la République à Chatillon (92320), et la commune de Saint-Leu-la-Forêt.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 mai 2021

Délibération n° 21-04-06

**MARCHÉ DE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE 2021SCOL01 :
AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LEDIT MARCHÉ**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 20-03-18 en date du 10 juillet 2020 fixant la composition de la commission d'appel d'offres,

Vu l'arrêté n° 2020-46 du 6 octobre 2020 portant délégation de la fonction de présidence de la commission d'appel d'offres à titre permanent à Mme Monique BAQUIN en cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Maire,

Vu les avis favorables de la commission d'appel d'offres réunie le 15/03/2021 et le 12/04/2021,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'autoriser le maire à signer le marché 2021SCOL01 de service de restauration collective passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de quatre ans, dont trois années fermes et une année reconductible tacitement, à compter du 1^{er} septembre 2021, avec la société Compass Group France (Scolarest) retenue pour l'offre de base sans prestations supplémentaires éventuelles selon les prix figurant dans le rapport ci-annexé.

Article 2 : de préciser que le marché prendra effet à sa date de notification.

Article 3 : d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget communal des exercices en cours et suivants.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET